

Août - Septembre 2009

Noël OBOTELA Rashidi

REP. DEM. DU CONGO

Des signaux diplomatiques positifs
à assumer avec responsabilité

Le 29^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) s'est tenu à Kinshasa du 7 au 8 *septembre 2009*. A l'issue de ce Sommet, le Congolais Joseph Kabila a été élu Président de cette organisation pour l'exercice 2009-2010.

En accueillant ce Sommet à Kinshasa, la RD Congo marque, de façon décisive, son retour sur la scène diplomatique africaine. Les dirigeants congolais devront profiter de cette position pour redorer le blason du pays longtemps terni par des conflits.

Dans le but d'assurer la paix à l'Est et favoriser le dialogue entre la RD Congo et le Rwanda, M. Alan Doss, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RD Congo et chef de la MONUC, a été reçu, *début août 2009*, à Kigali par le Président rwandais, Paul Kagame.

Afin d'éviter tout malentendu, M. Phil Evans, chef de mission à la Coopération britannique en RD Congo, a déclaré, le 5 *août 2009*, que le Royaume-Uni n'a pas un agenda caché pour la RD Congo, et que son pays ne soutient pas le Rwanda pour déstabiliser la RD Congo.

Petit à petit et malgré quelque suspicion au début, les relations diplomatiques entre le Rwanda et la RD Congo ont repris et augurent d'un lendemain meilleur dans l'histoire mouvementée de deux pays. Déjà, le 5 *août 2009*, leurs ministres des Affaires étrangères se sont rencontrés à Goma. Et, le 6 *août 2009*, un mini-Sommet entre le Rwanda et la RD Congo a eu lieu toujours à Goma. Pour la première fois, Kagame a franchi la frontière congolaise et a rencontré son homologue, Joseph Kabila.

Tout en faisant du cas Nkunda un dossier à part, les deux Présidents ont passé en revue certains problèmes relatifs à la sécurité, la

Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

défense, la coopération bilatérale et la diplomatie. Ils ont, en outre, décidé de la relance des activités de la CEPGL et celles de la Grande Commission Mixte regroupant les deux Etats.

Le rétablissement des relations entre le Rwanda et la RD Congo a été accueilli favorablement par le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC). Son Secrétaire Général, M. François Mwamba, l'a déclaré, le 8 août 2009, et recommandé d'aller au-delà de ces deux personnalités, Kagame et Kabila, en vue d'instaurer une véritable paix entre les deux pays. La même satisfaction a été exprimée, le 8 août 2009 à Goma, par Olusegun Obasanjo, Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RD Congo.

Entre la Belgique et la RD Congo, c'est la lune de miel. En effet, dans une interview accordée à la presse, le 6 août 2009, le ministre belge des Affaires étrangères, Yves Leterne, a reconnu que les relations entre les deux pays sont très bonnes; il a annoncé la réouverture du Consulat belge de Lubumbashi, intervenue effectivement le 14 septembre 2009. Par ailleurs, la Belgique a mobilisé 20 millions d'euros pour 2009 en vue d'assurer le paiement d'une partie des salaires des enseignants de la RD Congo.

Tous ces signaux positifs devraient être assumés avec beaucoup de responsabilité.

Avec Hillary Clinton, la nouvelle donne du partenariat RD Congo – USA ?

Madame Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat américain, a séjourné en RD Congo, du 9 au 11 août 2009. Après le discours du Président Barack Obama à Accra, Hillary Clinton a profité de son passage en RD Congo pour expliciter le point de vue des USA. Dans son message du 10 août 2009, elle a précisé que «les Etats-Unis sont désormais un partenaire d'espoir pour aider la RD Congo à écrire une nouvelle page de l'histoire du peuple congolais ». Elle a rappelé sans ambages « que les richesses minières et autres de ce pays devraient être utilisées au profit du peuple congolais et non pas pour un très petit groupe qui en a traditionnellement bénéficié... ou pour les entreprises et pays étrangers qui extraient les richesses pour les emporter sans un rien en retour ».

Lors de son face-à-face, le 10 août 2009, avec un groupe de 140 étudiants des Universités et Instituts Supérieurs de la Capitale, Hillary Clinton a invité les étudiants à «bouger» pour faire respecter les droits de l'homme. En échange, les Etats-Unis vont aider la RD Congo à renforcer les institutions respectueuses des droits de la personne en s'appuyant sur une bonne justice. Elle a condamné les violences sexuelles, l'impunité et la corruption.

Les Etats-Unis restent cependant inquiets au sujet de la sécurité en RD Congo. En effet, dans une note diplomatique datée du 1^{er} septembre dernier, le Département d'Etat attire l'attention des citoyens américains sur les risques de voyager en RD Congo. Il y est également relevé la recrudescence de la criminalité à Kinshasa. Il est alors recommandé aux ressortissants américains d'éviter

d'assister aux manifestations publiques et aux rassemblements des foules. De telles mises en garde devraient faire réfléchir les dirigeants congolais et les pousser à prendre des précautions pour contrer tout danger éventuel.

Les rentrées se suivent sans se ressembler

La rentrée scolaire amorcée, le 7 *septembre* 2009, a précédé d'une semaine la reprise des activités dans les deux Chambres du Parlement, le 15 *septembre* 2009. Contrairement aux années antérieures, la rentrée scolaire 2009-2010 a eu lieu à la date prévue. Le bras de fer tant redouté entre les syndicats et le gouvernement a été évité. Néanmoins, le plus dur reste à venir. Chaque camp pose les jalons du futur.

Le Syndicat des Enseignants du Congo (SYECO) a fixé l'opinion lors de sa réunion du 22 *août* 2009. Parmi les préalables, le SYECO exige du Gouvernement l'uniformisation du barème salarial comme convenu à Mbudi; l'allocation d'une prime gouvernementale aux enseignants et personnel de l'éducation ; le paiement d'une prime uniforme conséquente aux inspecteurs itinérants en fonction de leurs grades. Le Gouvernement a, jusqu'au 20 *décembre* 2009, pour donner une suite aux revendications des enseignants. En attendant, les parents continuent de payer la motivation des enseignants.

Il faut reconnaître que les salaires des enseignants demeurent dérisoires. Cet état de précarité a un impact sur la qualité de l'enseignement dispensé. Pour tenir le coup, certaines écoles font payer des frais trop élevés. C'est pour tenter d'atténuer cette situation que l'Archevêque de Kinshasa, Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, a créé le Fonds commun de solidarité pour les écoles conventionnées catholiques de son archidiocèse (cfr. Décret n° ARKIN/LMP/O848/09 du 25 *août* 2009).

Députés et Sénateurs ont, le 15 *septembre* 2009, retrouvé leurs hémicycles respectifs du Palais du Peuple. Si les uns parlent d'une session parlementaire de tous les enjeux et de tous les dangers, d'autres apaisent les esprits. Certes, cette session est une session budgétaire. Mais, on y traitera aussi des dossiers restés pendents lors de la dernière session. La motion de méfiance du Député Clément Kanku contre le Premier ministre, Adolphe Muzito, est également à l'ordre du jour. Le dépôt du budget connaît déjà un retard.

Lors de son discours d'ouverture, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Evariste Boshab, a déclaré que « le budget de l'Etat pour l'exercice 2010 devra être adapté aux besoins du développement économique du pays ». La détérioration de la situation socio-économique demeure une menace pour le Gouvernement. La dernière grève des médecins déclenchée, début septembre, illustre le malaise dans différents secteurs de la vie nationale. La grève a été suspendue à l'issue, le 14 *septembre* 2009, des pourparlers entre le Syndicat des Enseignants du Congo (SYECO) et le Gouvernement. Jusqu'ici les agents et fonctionnaires de la Fonction Publique, ainsi que ceux de l'Enseignement Supérieur et Universitaire gardent le mutisme.

« Tolérance zéro » : encore du chemin à parcourir

Lancée à la suite du discours présidentiel du 30 juin 2009, la politique de lutte contre les anti-valeurs ou « Tolérance zéro » semble poursuivre son chemin. Le Président du Sénat n'a pas manqué de l'évoquer, le 15 septembre 2009, lors de son allocution d'ouverture de la session de septembre. Il a rappelé que « la politique de la tolérance zéro, loin d'être un slogan, doit être une réalité. Elle doit être équitable. Et surtout traiter aussi bien les conséquences que les causes ».

Les ordonnances présidentielles du 15 juillet 2009 avaient frappé le secteur judiciaire; celles prises, le 31 juillet 2009, ont donné au Chef de l'Etat l'opportunité de secouer la Fonction Publique en mettant un certain nombre d'agents à la retraite pour fin de carrière et en procédant à la révocation et à la nomination d'autres. Quelque 80 agents de commandement coupables de « concussion, corruption, détournement et faux en écriture » ont été révoqués. Par la même occasion, 918 agents ont été retraités, dont 114 Secrétaires Généraux et 466 directeurs. Il y a eu aussi de nouvelles nominations.

Les institutions provinciales n'ont pas échappé à cette vague. Après l'arrestation de deux ministres du Kasai Occidental pour le détournement de la paie des enseignants, et de l'Equateur, pour la détention de faux dollars, le couperet est tombé sur M. Juvénal Kitungwa, ministre provincial du Katanga, chargé des mines. L'intéressé aurait frappé un policier. Arrêté, il a été transféré, le 11 septembre 2009, au Parquet Général de la République à Kinshasa. Le Gouverneur du Katanga, M. Moïse Katumbi Chapwe, absent au moment des faits, n'a pas apprécié les conditions de l'arrestation de son collaborateur.

Lors d'une réunion d'évaluation, le 10 septembre 2009, le Premier ministre a communiqué aux services concernés les recommandations pour la réussite de cette politique qui va se poursuivre dans les provinces. Il a rappelé qu'aucun trafic d'influence à caractère politique et tribal ne sera toléré.

L'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) a apprécié positivement l'implication du Chef de l'Etat dans cette politique de la lutte contre la corruption. Cette ONG souligne que cette lutte vise encore quelques secteurs et individus sans toutefois parvenir à assainir l'environnement politique, social et économique. Elle préconise son extension à tous les responsables politiques, militaires et civils concernés par le pillage des ressources naturelles, le détournement des fonds de l'Etat, la corruption et les violations des Droits de l'Homme.

Autant de défis sur la voie de la décentralisation

Le consensus obtenu en juin 2009 lors de la Conférence des Gouverneurs n'a pas réglé définitivement le dossier de la retenue à la source des 40 %. Ces deux derniers mois la question a été de nouveau remise sur la table des décideurs. Face à la levée des boucliers, le Chef de l'Etat a pris l'initiative en demandant au Gouvernement central et aux Exécutifs provinciaux de s'en tenir au compromis de Kisangani. Ceci ressort de sa lettre du 10 août 2009.

La viabilité de certaines provinces suscite beaucoup d'inquiétudes. Lors de son entretien, le 3 août 2009, avec les Présidents et délégués des Assemblées provinciales de la RD Congo, le Premier ministre a épinglé les faiblesses inhérentes au bon fonctionnement des institutions locales. Il leur a recommandé de travailler beaucoup en vue de mobiliser les recettes et ne pas compter sur la rétrocession qui vient en appui aux recettes provinciales.

En s'en tenant au principe constitutionnel de la retenue à la source des 40 %, plusieurs provinces risquent de passer à la trappe. Le Premier ministre a manifesté ses inquiétudes au regard des recettes du 1^{er} semestre 2009. D'après les données recueillies, Kinshasa a fourni 56 %, le Bas-Congo 16 %, l'Equateur 0,2 %, le Bandundu 0,05 %, le Katanga 20 %, le Maniema 0,7 %, le Kasai Oriental 0,2 %, le Nord-Kivu 3 %, le Sud-Kivu 1,8 %, le Kasai Occidental 1,2 % et la Province Orientale 0,8 %.

A la lumière de ces faiblesses, le Premier ministre estime difficile l'application stricte de l'article 175 de la Constitution relatif aux 40 %. Certaines analyses vont dans le même sens. Le Sénateur Modeste Mutinga plaide en faveur de l'amendement de la Constitution. Les participants à l'Atelier sur la décentralisation tenu, à Kinshasa, du 31 août au 1^{er} septembre 2009, ont proposé « le principe d'un découpage progressif » avec l'amendement de la Constitution susceptible d'introduire une flexibilité sur une période de 10 ans. L'analyste Philippe Biyoya reconnaît les défis et les enjeux de la décentralisation. Il s'agit d'une doctrine pour la société de demain. Herbert Weis avertit que « le découpage territorial ne va pas se faire dans la période prévue par la Constitution ».

Les institutions provinciales actuelles donnent-elles l'espoir aux tenants de la décentralisation ? Depuis plusieurs mois, l'Assemblée provinciale de l'Equateur vit sous tension. Et à la suite des graves incidents créés le 24 août 2009, le ministre de l'Intérieur a procédé aux scellés de cette institution le même jour. Cette confusion tend finalement à son terme avec le verdict prononcé par la Cour Suprême de Justice le 21 septembre 2009 en déclarant irrecevable la requête en annulation de la motion de défiance votée contre José Makila, ancien Gouverneur de l'Equateur. La Commission Electorale Indépendante (CEI) est invitée à organiser de nouvelles élections du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de l'Equateur.

Un recensement de la population pour des élections transparentes ?

Par son décret n° 09/32, signé en début septembre 2009, le Premier ministre, M. Adolphe Muzito prescrit l'organisation d'un recensement général de la population et de l'habitat en RD Congo. C'est l'Institut National de la Statistique (INS) qui se chargera de l'organisation de ce recensement qui survient plus de deux décennies après celui de 1984. D'après le ministre du Plan, cette opération va requérir près de 170 millions de dollars américains dont plus de 60 % viendront des partenaires extérieurs. La capacité du Gouvernement de

la RD Congo à organiser ce recensement sera un indicateur pour évaluer la volonté politique des dirigeants.

Quant au processus électoral, des exigences d'ordre législatif, financier, juridique et administratif demeurent nécessaires pour la concrétisation des consultations locales, municipales et urbaines. Outre des mesures d'accompagnement à prendre ou à harmoniser, la CEI recherche quelque 400 millions de collars pour mettre au point le processus électoral. La RD Congo doit envisager, calendrier à l'appui, la tenue des élections urbaines, municipales et locales, ainsi que des élections générales de 2011. Entre-temps, la révision du fichier électoral n'évolue guère à la vitesse voulue.

La conjoncture économique et financière encore sombre, malgré des signes d'espoir

La 12^{ème} opération de vente de devises aux banques commerciales par le biais d'adjudication n'est pas parvenue à stabiliser le franc congolais. Depuis *janvier 2009*, la Banque Centrale du Congo (BCC) a injecté quelque 97 millions USD sur le marché de change sans réussir à rétablir la parité entre le Franc Congolais et le dollar américain. D'après les analystes, le dollar risque de franchir bientôt la barre de 900 FC. La dégradation de la situation s'expliquerait par le déficit du secteur public et le laxisme dans la gestion des finances publiques.

L'environnement des affaires et des investissements n'est pas brillant en RD Congo. Le Rapport Doing Business 2010 classe la RD Congo 182^{ème} sur un total de 183 pays. Plusieurs entraves découragent d'éventuels investisseurs.

L'atteinte par la RD Congo du point d'achèvement de l'Initiative PPTE reste un défi à relever d'ici *mars 2010*. La Banque Mondiale a promis d'accompagner la RD Congo en vue d'y parvenir. Entre-temps, le Fonds Monétaire International (FMI) a injecté un important matelas de devises au profit de la Banque Centrale du Congo. Ce montant record est à gérer avec beaucoup d'orthodoxie.

AFRIQUE

L'*AFRIQUE* semble de plus en plus « tourner le dos » à la démocratie. Ce constat est consécutif à tout ce qui se passe dans plusieurs pays du continent. Après les coups d'Etat des années 1960 et les partis uniques des décennies 1970 et 1980, la plupart de ces pays ont adhéré au multipartisme à la suite des Conférences nationales.

L'alternance paraît heurter certaines sensibilités politiques. Ainsi, est née l'habitude de tripatouiller les Constitutions. Le *NIGER* constitue un exemple qui risque de faire école dans tout le continent.

Noël OBOTELA Rashidi